

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2015

Le jeudi 10 décembre 2015, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZÉCH.

Étaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES.

Étaient absents excusés :

Mme Odile BORREDON a donné procuration à Mme Agnès LEBRE

Mr Pascal PRADAYROL a donné procuration à Mr Floréal CARBONIE

Mr Jean-Jacques BONDER a donné procuration à Mr Jean-Luc MANIE

Mme Nathalie QUEYREL a donné procuration à Mme Nadine BALCON (absente une partie du conseil municipal)

Mr Alexandre VIGNALS a donné procuration à Mr Pierre BORREDON (absent une partie du conseil municipal)

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2015

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 5	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_11_1 : Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

Considérant le courrier de Madame La Préfète du Lot en date du 15 octobre 2015 demandant aux conseils municipaux de formuler un avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale,

Monsieur le Maire reprend devant l'assemblée les différents scénarios possibles proposés par Madame La Préfète et demande aux conseillers municipaux de se prononcer et de motiver leur décision.

Il ressort des débats que :

- Si l'on s'attache à regarder les bassins de vie, celui de Luzech est plutôt tourné vers Cahors, et en aucun cas vers les communes du Quercy blanc
- Les petites communes qui ont été absorbées par une Communauté de communes plus importante ont du mal à se faire entendre
- Notre Communauté de communes connaît déjà des difficultés de gestion, de représentativité, de quête d'un intérêt commun, en étant composée « seulement » de 27 communes.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal estime que la Communauté de communes actuelle a besoin de se renforcer dans son fonctionnement et de travailler sur un projet de territoire. Le fait de la remanier sans cesse, de l'agrandir, ne peut qu'accroître les difficultés actuelles, freiner sa montée en puissance et l'empêcher d'assurer pleinement toutes ses compétences.

La composition actuelle de notre intercommunalité peut permettre tout de même la construction de projets intéressants tout en restant à taille humaine. Les petites communes peuvent se faire entendre et jouer un rôle prépondérant dans les prises de décisions.

Egalement le conseil municipal de Luzech craint que d'ici quelques années nous soyons obligés de changer à nouveau de schéma départemental de coopération intercommunale pour répondre à la mise en place de nouveaux seuils de population, ainsi le changement proposé dans le cadre de la solution dite de « l'équilibre » pourrait être éphémère.

Par contre, le fait d'opter pour le scénario minimaliste permet de garder un socle, une base solide et n'empêche aucunement le renforcement avec quelques communes limitrophes qui ont déjà émis le souhait de se rapprocher de notre intercommunalité.

Après ce débat, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du scénario de l'équilibre proposé par Madame la Préfète.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le scénario minimaliste avec la possibilité d'ouverture à quelques communes limitrophes qui émettraient le souhait de se rapprocher de notre intercommunalité

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 5	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_11_ 2 : Lancement de la procédure d'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de Luzech

La commune de LUZECH a décidé d'entreprendre la mise à jour du zonage de l'assainissement établi en 2001 et approuvé par délibération le 24/02/2002.

Cette mise à jour du zonage a été réalisée par Aquareso en étroite collaboration avec la commune.

Elle intègre notamment les éléments issus des documents et études suivants :

- Schéma directeur d'assainissement de 2001 (AGE Environnement) ;
- Plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Le schéma directeur d'assainissement a pour but de réaliser un zonage du territoire communal, de définir à l'intérieur de chaque unité identifiée les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origines domestique.

Conformément à l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales le zonage doit être soumis à enquête publique selon l'article R.123-2 et suivants du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Arrête** la carte des zones d'assainissement de la Commune de Luzech
- **Valide** le dossier d'enquête publique intégrant la carte des zones d'assainissement
- **Lance** la procédure d'enquête publique relative au zonage d'assainissement
- **Autorise** Monsieur le Maire à organiser et à ouvrir l'enquête publique du zonage d'assainissement.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette enquête aura lieu en début d'année 2016 et que Monsieur Jean-Jacques MAURES, actuel maire de Cambayrac, s'est porté volontaire pour la réaliser.

Monsieur MANIE informe le conseil qu'il convient d'être prudent sur les factures d'eau et d'assainissement car l'an dernier il a reçu à payer une facture avec de l'assainissement collectif alors qu'il dispose d'un assainissement individuel.

Mme GARRIGUES confirme qu'il lui est arrivé la même déconvenue.

2015_11_3 : Lancement de la procédure d'enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural à Camy

Vu la délibération prise le 13 octobre 2015 sur le principe de la cession d'un chemin rural aux Pépinières Passédat à Camy et la création par cette même entreprise d'un accès en remplacement pour aller jusqu'à la rivière Lot,

Considérant le document de bornage sur le chemin cédé et le chemin créé établi par un géomètre mandaté par les Pépinières Passédat,

Considérant qu'il convient de réaliser une enquête publique dans le cadre de l'aliénation de ce chemin rural,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Lance** la procédure d'enquête publique relative à la cession et à la création d'un chemin rural à Camy
- **Autorise** Monsieur le Maire à organiser et à ouvrir cette enquête publique.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette enquête aura lieu en début d'année 2016 et que Monsieur Jean-Jacques MAURES, actuel maire de Cambayrac, s'est porté volontaire pour la réaliser.

2015_11_4 : Déclassement d'une partie du parking à côté de la maison « Servat » à Camy

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2015 autorisant la vente de la maison « Servat » de Camy,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Considérant qu'il convient de déclasser une partie de la parcelle AH 301 servant occasionnellement de parking aux habitants de Camy, pour permettre sa vente,

Considérant que la parcelle AH 301 va être divisée en deux parties et permettra le stationnement de 8 véhicules minimum,

Considérant qu'il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale,

Considérant le document de bornage réalisant la séparation de la parcelle AH 301,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de lancer l'enquête préalable au déclassement d'une partie du bien sis à Camy commune de Luzech, cadastré section AH 301 du domaine public communal, selon le document de bornage établi
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette enquête aura lieu en début d'année 2016 et que Monsieur Jean-Jacques MAURES, actuel maire de Cambayrac, s'est porté volontaire pour la réaliser.

2015_11_5 : Modification simplifiée n°1 du PLU : Définition des modalités de mise à disposition du dossier au public

Le Maire expose :

VU l'Ordonnance n° 2012 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration de révision des documents d'urbanisme,

VU le Décret n° 2012-290 du 29 février 2012,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.110 ; L.121-1 ; L.123-6 ; L.123-13-1 ; L.123-13-3 ; L.121-4 ; R.123-24 et R.123-25,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé par délibération du Conseil municipal le 16 Octobre 2004, révisé le 2 Juillet 2010, modifié les 21 Juin 2013, 22 Mars 2013 et 24 Janvier 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2015 prenant acte de la décision du Maire de prescrire par arrêté la 1^{ère} modification simplifiée du PLU,

VU l'arrêté du Maire n° 2015/0023 en date du 22 juin 2015 prescrivant la 1^{er} modification simplifiée du PLU,

CONSIDERANT que la modification simplifiée n° 1 envisagée a pour objet :

- de réduire l'emplacement réservé n° 4 portant sur l'élargissement de la voie communale n° 103 dite de la Lande,
- d'autoriser les toits plats et toitures végétalisées sur les nouvelles constructions ou agrandissements dans la Commune,
- d'autoriser l'extension à 40 % des habitations situées en zone N (actuellement le PLU prévoit 20 %),
- de procéder à l'adaptation mineure du règlement du PLU suivant la législation en vigueur.

CONSIDERANT que le dossier a été notifié aux personnes publiques associées les 1^{er} octobre 2015 ou 19 octobre 2015 avant sa mise à disposition du public,

L'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en Mairie de LUZECH pendant une durée de un mois consécutif du mercredi 23 décembre 2015 au lundi 25 janvier 2016 aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- Le lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Le mardi de 9h à 12h
- Le mercredi de 9h à 12h et de 13 h à 16h30
- Le jeudi de 9h à 12h
- Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30 à l'exception des jours fériés.

Pendant la durée de mise à disposition du dossier, les personnes pourront consigner leurs observations sur le registre déposé en Mairie à cet effet.

Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal local « La Dépêche du LOT » (une parution) et sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU telles que définies ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_11_6 : Délibération modificative n°1 Budget Lotissement Lemouzy

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget prévisionnel nous avons prévu un encaissement du fait de la vente d'un lot ou deux dans le lotissement Lemouzy, donc une baisse de notre stock initial. Pour rappel le stock correspond au coût de l'achat du terrain plus les travaux effectués.

Or comme nous n'avons pas vendu de terrain en 2015 (plutôt pas encaissé car en réalité un a été vendu en fin d'année mais on l'encaissera en 2016) notre stock prévisionnel diminué est faux donc il faut le remettre à niveau, d'où cette opération d'ordre.

C'est très fréquent dans les budgets de lotissement de réajuster le stock en fin d'année car difficile de prévoir les ventes, en nombre et en taille de terrain (prix différents selon la totalité des m²).

Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2015 approuvant le Budget Primitif Lotissement Lemouzy 2015,

Considérant qu'il convient d'ajuster ce budget primitif 2015 pour faire face à certaines opérations d'ordre entre section, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 3355 : Travaux	71 200,00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	71 200,00 €	
R 3355 : Travaux		71 200,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		71 200,00 €
TOTAL	71 200,00 €	71 200,00 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_11_7 : Questions diverses

Autorisation d'occupation de voirie pour commerce ambulant

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'autorisation de voirie pour un commerce ambulant de type « Food truck » pour la vente de crêpes un jour par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal se prononce **contre** la venue de ce commerce ambulant estimant que la commune dispose suffisamment de points de restauration rapide (pizzeria, salon de thé / saladerie, brasserie, restaurant).

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : Contre : 19 Abstention :

Vie du village

Mme LEBRE informe le conseil qu'elle va parfaire la décoration de Noël de la commune avec l'aide des agents techniques le week-end du 12 décembre et invite toutes les bonnes volontés à la rejoindre.

De plus les lauréats du concours des maisons fleuries seront récompensés lors de la cérémonie des vœux du maire le 10 janvier 2016.

Tourisme

Mesdames Christine Garrigues et Nathalie Queyrel ainsi que Monsieur Rémy Molières informent l'assemblée qu'une réunion concernant les aires de camping-car de Caix et Quai Pélissié s'est tenue dernièrement en présence de nombreux camping caristes et les membres de la commission « Aménagements / Environnement / commerce – Tourisme ».

Un plan est en cours de réalisation, des devis ont été demandés et une nouvelle réunion aura lieu début janvier.

Mme AZNAR informe l'assemblée que le bureau d'accueil de l'office de tourisme de Luzech redirige systématiquement les différents camping-caristes de passage vers l'aire de Puy l'Evêque et qu'il convient de changer cette pratique.

SIPA

Mme LEBRE informe l'assemblée que le tarif SIPA pour 2016 reste inchangé et sera de 2.45 € par habitant.

Enfance jeunesse

Mmes AZNAR et CALVO informent que lors de la dernière commission enfance jeunesse de la communauté de communes, il a été rapporté que la fréquentation du centre de loisirs de Luzech est en nette progression. Toutefois il existe des problèmes de communication entre cette structure et le collège de l'Impèrnal dans le cadre des activités pour adolescents.

Ceux de Puy l'Evêque et de Sauzet connaissent une baisse, le dernier en particulier faisant les frais d'une forte concurrence avec le centre de loisirs de Montcuq.

Le centre de loisirs de Lacapelle Cabanac connaît des problèmes de trésorerie et a demandé une subvention de 6 000 € à la communauté de communes.

Le service souhaite acheter un deuxième minibus, avec la participation de la CAF. Le local recevant la Ludothèque « le bilboquet » va s'agrandir.

Un appel à candidature va être lancé aux communes qui souhaitent recevoir un chantier jeune pour les adolescents. La commune de Luzech a déjà été partenaire à 3 reprises de ce dispositif et n'est malheureusement plus prioritaire.

La piscine de Puy l'Evêque continue d'être déficitaire malgré les 7 900 entrées public de 2015.

Culture

Mme CALVO fait le point sur la commission culture de la communauté de communes.

- 130 élèves à l'école de musique
- Projet de convention avec le grand Cahors
- Demande d'insonorisation de la salle de musique de Luzech
- Projet dans la salle « Appia » autour de la culture, du théâtre, du vignoble et de la gastronomie
- Les gérants du cinéma de Prayssac arrivant en fin de carrière, la Communauté de communes sera vigilante au maintien d'un cinéma sur la basse vallée du Lot.

Schéma directeur EHPAD et Logements foyers

Monsieur le Maire fait un résumé rapide à l'assemblée du schéma directeur qui a été présenté plus en détail au Conseil d'administration du CCAS.

Pérennité financière EHPAD et Logements foyers

Monsieur le Maire présente également une synthèse de pérennité financière de l'EHPAD et des Logement foyers.

Autant sur l'EHPAD, le taux d'activité est au maximum et malheureusement les listes d'attente fournies, autant la situation des logements foyers est délicate avec un taux d'activité à 80% seulement.

Cette baisse ne date pas d'aujourd'hui mais s'installe progressivement depuis quelques années arrivant à un seuil limite de stabilité. Elle est la conséquence croissante des orientations de l'Etat sur la santé qui privilégient le maintien des personnes à domicile. Ce phénomène, qui n'est pas propre à nos seuls logements foyers, nous oblige à réinventer notre approche et nos services sous peine de disparition programmée.

Repas de la nouvelle année

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le repas de début d'année auquel sont conviés tous les conseillers (avec leurs conjoints) et tous les agents (avec leurs conjoints) aura lieu le 22 janvier 2016 à 19h30 à la salle annexe.

Fin de séance.